

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2556

9 novembre 2007

SOMMAIRE

2 Lux S.A.	122682	Lux Star International S.à r.l.	122660
Abakus Service S.A.	122658	Marowinia Holding S.A.	122673
Access Self-Storage Holdings S.A.	122686	Max Lease Sàrl	122674
Access Self-Storage Holdings S.A.	122672	Max Lease Sàrl	122683
Access Self-Storage Holdings S.A.	122685	Mima Films S.à r.l.	122684
Ademar Holding S.A.	122657	OMI Ortopedico Medical International S.A.	122643
Allmende S.A.	122686	Pefalu S.à r.l.	122658
Anin S.A.	122670	PIN Group AG	122645
Aunid S.A.	122658	Positiv S.A.	122658
Capellen Invest S.A.	122671	Prestige Euro-Trading S.A.	122687
Cegedel Net S.A.	122671	PVM Invest Lux	122642
Cegedel Net S.A.	122685	Ralt S.A.	122643
Chaarl SCI	122659	Randeor Holding S.A.	122674
Chichicastenango Holding S.A.	122644	Résidence Angelsberg S.à r.l.	122670
Cotralux S.à.r.l.	122688	Same Day Consulting	122688
CS Shopping Centre No. 1 S.à r.l.	122675	Same Day Consulting	122684
Custode S.A.	122644	SCP deMilo S.à r.l.	122659
Dante Participations S.à r.l.	122642	Socfiba S.A.	122659
E.E.C. - European Eastern Company Hold- ing S.A.	122672	Société Financière d'Entreprises	122642
Falcon Investment A.G.	122685	Source Rosport	122671
Falcon Investment A.G.	122684	Studio KB Sàrl	122687
Falcon Investment A.G.	122685	Tishman Speyer Marnix Holdings S.à.r.l.	122682
Finimmobiliers	122688	Tishman Speyer Q106 L.P. S.à.r.l.	122683
GIP International S.A.	122669	Topaze Finance S.à r.l.	122687
H-Equity Sàrl SICAR	122684	TS Kingsway Investment S. à r.l.	122686
Homeross S.A.	122644	TS Nautilus (Friedrichstrasse) S.à.r.l. ...	122674
International Wood Trading S.à r.l.	122686	TS Nautilus (Hahnstrasse) S.à.r.l.	122657
International Wood Trading S.à r.l.	122687	TS Nautilus (Hans-Bockler-Strasse) S.à.r.l.	122673
Isna Car Invest S.A.	122670	TS Nautilus (Rotebuhlplatz) S.à.r.l.	122673
Italfarmaco - ITF International S.A.	122683	TS Nautilus (Westend Carree) S.à.r.l. ..	122674
Lady S.A.	122643	Val Finance S.A.	122682
L'Exception S.A.	122659	Venusia S.A.	122670
Libertim Luxembourg S.A.	122645	Wisson Investment Group S.A.	122658
Logiflex S.à r.l.	122672		
Luxembourg Maritime Company S.A. ..	122657		

Société Financière d'Entreprises, Société Anonyme.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 7.460.

Ext

Le siège social a été transféré de L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.
Pour extrait sincère et conforme
SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007121572/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01289. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Dante Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 97.581.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} octobre 2007

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} octobre 2007 que:

1. La clôture de la liquidation de la Société a été prononcée;
2. Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} octobre 2007 décidant de la clôture de la liquidation, au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007121574/1035/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

PVM Invest Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 91.837.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le 29 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 29 juin 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Bartje Van Malderen à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007121423/1212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00711. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Ralt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 71.678.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2007

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.
Messieurs René Faltz et Tom Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, le 6, rue Heine, à L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007121570/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

OMI Ortopedico Medical International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 54.612.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 15 juin 2007 au siège social

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission des administrateurs suivants au 15 juin 2007:

- Monsieur Johannes Neef, demeurant au 23 Izaak Evertslaan, NL-6814 Arnhem,
- Monsieur Johannes Westerink, demeurant au 1 Amsterdamsestraat, NL-1398 Muiden.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer comme nouveaux administrateurs de la société à compter du 15 juin 2007:

- Monsieur Laurent Clousier, demeurant au 73 bis, avenue du Général de Gaulle, F-95160 Montmorency,
- Madame Consuelo Moure-Gil, demeurant au Avenida De las Caldas 9-3B, Ourense (Espagne).

et de renouveler le mandat du Commissaire:

AGIS S.A R.L., ayant son siège social au 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

Et de l'Administrateur et Administrateur-Délégué:

Monsieur Paul Chaillot, demeurant au 51, rue de Beauchamp, F-95150 Taverny

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour OMI ORTOPEDICO MEDICAL INTERNATIONAL S.A.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007121608/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Lady S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 112.613.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 septembre 2007

Monsieur Heitz Jean-Marc, Monsieur Donati Régis et Monsieur De Bernardi Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Kara Mohammed est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme
LADY S.A.

R. Donati / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007121609/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Chichicastenango Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.161.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 13 septembre 2006*

1. La démission de Monsieur Angelo De Bernardi de son poste d'administrateur est acceptée.

Pour extrait sincère et conforme

CHICHICASTENANGO HOLDING S.A.

M.-F. Ries-Bonani

Administrateur

Référence de publication: 2007121610/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01951. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Homeros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 86.233.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 août 2007

- L'Assemblée a décidé de reconduire les mandats des administrateurs Messieurs René Faltz, Tom Felgen et Nico Kruchten pour une durée supplémentaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes 2012, en 2013.

- L'Assemblée a décidé par ailleurs de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Justin Dostert pour une durée de six ans, jusqu'à l'approbation des comptes 2012, en 2013.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007121668/263/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Custode S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 64.166.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire du 2 juillet 2007

Lors de l'assemblée générale les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Renouvellement mandat des administrateurs:

1. L'assemblée générale renouvelle à l'unanimité le mandat des Administrateurs aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Conseil d'administration:

Monsieur Nilton Ribeiro Dos Santos,
Demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue;
Monsieur Charles Dorner,
Demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue;
Monsieur Ernest Goebbels,
Demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

2. L'Assemblée générale décide de nommer comme Commissaire aux comptes la société F.O.R.I.G. S.C., FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, siège sociale à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2012,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour Extrait
FIDUCIAIRE FORIG SC
Signature

Référence de publication: 2007121673/4906/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03946. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

PIN Group AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 111.151.

Auszug der ausserordentlichen Generalversammlungen vom 30. September 2007

1. In den vorgenannten ausserordentlichen Generalversammlungen wurde die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft von 11 auf 14 erhöht.

2. Die Herren:

- Dr. Jörg Schweikart, geboren am 22. Oktober 1968 in Radolfzell (Deutschland), geschäftsansässig in D-10888 Berlin, Axel-Springer-Strasse 65,

- Dr. Markus Günther, geboren am 6. Juni 1963 in Hamburg (Deutschland), geschäftsansässig in D-10888 Berlin, Axel-Springer-Strasse 65,

- Peter Würtenberger, geboren am 24. August 1966 in Dortmund (Deutschland), geschäftsansässig in D-10888 Berlin, Axel-Springer-Strasse 65,

wurden mit Wirkung zum 30. September 2007 zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrats der Gesellschaft bestellt. Die Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung in 2011.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Mémorial C) und im Handelsregister.

Leudelingen, den 5. Oktober 2007.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Référence de publication: 2007121667/1040/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04458. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Libertim Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 70.611.

In the year two thousand and seven, the nineteenth day of September,

Before M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LIBERTIM LUXEMBOURG S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 70.611 (the Company). The Company was incorporated on 7 July 1999 pursuant to a deed of Mr André Schwachtgen, notary residing

in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 713 of 24 September 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 29 June 2004 pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 930 of 18 September 2004.

The Meeting is chaired by Eva Walker, private employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Hubert Janssen, jurist, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Hubert Janssen, prenamed, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed, after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by all parties, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requested the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all the 2,250 shares of the Company without designation of nominal value, representing 100% of the share capital of the Company amounting to EUR 55,776.06, are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate on all the items of the agenda hereinafter reproduced;

II. the agenda of the Meeting is set out as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Complete restatement of the articles of association of the Company, which shall after their restatement be worded and documented in English, followed by a French translation, with the English version prevailing in case of discrepancies between the English and the French versions, it being understood that as part of such restatement the corporate purpose of the Company shall be amended to read in its revised version as follows:

«The corporate purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies or entities, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may also acquire, develop, promote, manage, lease and/or sale real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets (as they may be composed from time to time) to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, portfolios of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.»

3. Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders of the Company represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to proceed to a complete restatement of the Articles, which shall from now on be worded and documented in English, followed by a French translation, with the English version prevailing in case of discrepancies between the English and the French versions, and which shall henceforth, in their English version, read as follows:

«Name - Registered office - Duration - Corporate purpose

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of LIBERTIM LUXEMBOURG S.A. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or a plurality of shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders or the General Meeting in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors).

The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate purpose.

4.1 The corporate purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies or entities, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

4.2 The Company may also acquire, develop, promote, manage, lease and/or sale real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties

4.3 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets (as they may be composed from time to time) to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, portfolios of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

4.4 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

4.5 The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

4.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Share Capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 55,776.06 (fifty-five thousand seven hundred seventy-six euros and six eurocents) represented by 2,250 (two thousand two hundred fifty) shares without designation of nominal value.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the Chairman and one other director.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act.

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six (6) years, by a General Meeting. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting.

Where a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board of Directors in accordance with article 51bis of the Companies Act.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will elect from among its members a chairman (the Chairman). It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The majority of the Board of Directors shall be (a) non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and shall not be based full-time in the UK and (b) non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and shall not be based full-time in the US. The Chairman shall not be resident in the UK for UK tax purposes and shall not be based full-time in the UK.

The Chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that no meeting shall be held in the UK.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy, provided that no person who is tax-resident in the UK or based full time in the UK may be appointed as a proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

Any director, other than a director who is physically present in the UK, may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the

meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can validly debate and take decisions only (a) if the majority of its members are present or represented and (b) if the majority of the members present or represented are not tax-resident in the UK nor based full-time in the UK.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no resolution shall be effective if signed by a director present in the UK or in any other jurisdiction specified from time to time by the Board of Directors. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two other directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more persons, whether directors or not.

Notwithstanding the above, the Board of Directors shall not delegate its powers or entrust the daily management of the Company's business to any person who is (a) tax-resident in the UK or based full-time in the UK or (b) tax-resident in the US or based full-time in the US.

The Company shall be bound towards third parties by sole signature of any director in all matters or the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. External Auditor. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several external auditors (réviseurs d'entreprises), appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting. The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

Art. 15. Annual General Meeting - Other General Meetings. The annual General Meeting (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd Monday in May of each year at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require, provided that the Annual General Meeting shall never be held in the UK.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting, provided that General Meetings shall never be held in the UK.

Art. 16. Proceedings - Vote. General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

Shareholder meetings may be called on not less than eight (8) days prior written notice.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

Each share entitles its owner to one (1) vote.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the number of shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company at least 24 hours before the relevant General Meeting.

Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board. None of the chairman, the secretary and the scrutineer shall be tax-resident in the UK nor based full-time in the UK.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 18. Annual Accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by applicable law.

At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the external auditor who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the external auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five (5) per cent. of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Companies Act.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 22. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.»

There being no further business on the agenda the Meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de LIBERTIM LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.611 (la Société). La Société a été constituée 7 juillet 1999 en vertu d'un acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 713 du 24 septembre 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 29 juin 2004 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 930 du 18 septembre 2004.

L'Assemblée est présidée par Eva Walker, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit Hubert Janssen, prénommé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés collectivement ci-après comme le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le mandataire des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par toutes les parties resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président prie le notaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 2.250 actions de la Société sans désignation de valeur nominale, représentant 100% du capital social de la Société s'élevant à 55.776,06 EUR sont dûment représentées à l'Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Refonte intégrale des statuts de la Société, qui seront suite à leur refonte rédigés et documentés en anglais, suivis d'une traduction française avec la version anglaise qui prévaudra en cas de divergences entre les versions anglaise et

française, étant entendu que dans le cadre de cette refonte, l'objet social de la Société sera modifié pour avoir, dans sa version modifiée, la teneur suivante:

«L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations relatives à des matières immobilières incluant de manière non limitative l'activité de trustee en relation avec des propriétés immobilières.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses actifs (tel qu'ils seront composés au fil du temps), acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

3. Divers.

III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte intégrale des Statuts, qui seront désormais rédigés et documentés en anglais, suivis d'une traduction française avec la version anglaise qui prévaudra en cas de divergences entre les version anglaise et française, et qui auront désormais, dans leur version française, la teneur suivante:

«Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de LIBERTIM LUXEMBOURG S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Toute référence aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul associé.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être

transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations relatives à des matières immobilières incluant de manière non limitative l'activité de trustee en relation avec des propriétés immobilières.

4.3 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses actifs (tel qu'ils seront composés au fil du temps), acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

4.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

4.5 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.6 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 55.776,06 EUR (cinquante-cinq mille sept cent soixante-seize euros et six eurocentimes), représenté par 2.250 (deux mille deux cent cinquante) sans désignation de valeur nominale.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le Président ainsi que par un autre administrateur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi de 1915.

Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et Révocation des Administrateurs. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Conseil d'Administration, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres (le Président). Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

La majorité des membres du Conseil d'Administration doit (a) ne pas être résidente du Royaume Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne doit pas résider en permanence au Royaume-Uni et (b) ne pas être résidente des Etats-Unis pour des raisons fiscales américaines et ne pas résider en permanence aux Etats-Unis. Le Président ne sera pas résident du Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ni résidant permanent au Royaume-Uni.

Le Président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation, sous réserve qu'aucune réunion n'ait lieu au Royaume-Uni.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex, sous réserve qu'aucune personne résidente au Royaume-Uni ne soit nommée dans la procuration.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Tout administrateur, autre qu'un administrateur physiquement présent au Royaume-Uni peut participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que (a) si la majorité de ses membres est présente ou représentée et (b) si la majorité des membres présents ou représentés n'est pas fiscalement résidente au Royaume-Uni ou ne réside pas en permanence au Royaume-Uni.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue, sous réserve qu'aucune résolution ne prendra effet si elle est signée par un administrateur présent au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction spécifiée par le Conseil d'Administration. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement

en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non.

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus, le Conseil d'Administration ne doit pas déléguer ses pouvoirs ou confier la gestion journalière de la Société à toute personne (a) fiscalement résidente au Royaume-Uni ou vivant en permanence au Royaume-Uni ou (b) fiscalement résidente des ou résidant en permanence aux Etats-Unis.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature unique de tout administrateur ou les signatures conjointes ou unique de tout fondé de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Contrôle. La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Les réviseurs d'entreprises sont nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles et révocables à tout moment.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915 et les Statuts.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale annuelle (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 2^{ème} lundi du mois de mai à dix heures du matin.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure.

L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent, sous réserve qu'aucune Assemblée Générale Annuelle ne se tienne au Royaume-Uni.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives, sous réserve qu'aucune Assemblée Générale ne se tienne au Royaume-Uni.

Art. 16. Procédure - Vote. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales sont faites avec un préavis écrit d'au moins huit (8) jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par de tels moyens de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote mentionnent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire, (ii) l'indication du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Afin d'être pris en compte, les bulletins de vote originaux devront parvenir à la Société au plus tard 24 heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande. Ni le président, ni le secrétaire, ni le scrutateur ne doit être fiscalement résident du ou résider en permanence au Royaume-Uni.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

Année Sociale- Comptes Annuels - Répartition des Bénéfices

Art. 17. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi applicable.

Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un réviseur d'entreprises, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 19. Répartition des Bénéfices. Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale qui déterminera le mode de liquidation, nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition Générale

Art. 22. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. Walker, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, Relation: LAC/2007/27563. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007122340/211/638.

(070141375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Luxembourg Maritime Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.734.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

I. Deschuytter.

Référence de publication: 2007122201/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02752. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Ademar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.521.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007122204/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02599. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

TS Nautilus (Hahnstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.022.250,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.560.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007122192/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04567C. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Aunid S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 49.722.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signature

Référence de publication: 2007122208/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02601. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Wisson Investment Group S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.
R.C.S. Luxembourg B 62.004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122209/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03158. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Pefalu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1456 Luxembourg, 90, rue de l'Egalité.
R.C.S. Luxembourg B 86.196.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122210/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03159. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Positiv S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 118.190.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

I. Deschuytter.

Référence de publication: 2007122191/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02756. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Abakus Service S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.
R.C.S. Luxembourg B 75.829.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122211/2323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03160. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Charl SCI, Société Civile.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg E 1.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007124515/206/12.

(070139629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

L'Exception S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 28, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.997.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123879/2114/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2007, réf. DSO-CI00213. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070141748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

SCP deMilo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.392.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 2000, acte publié au Mémorial C n^o 50 du 25 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCP deMilo S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007124504/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03796. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Socfiba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 85.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 septembre 2007.

Pour SOCFIBA S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007124488/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09554. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Lux Star International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.494.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

CONSTELLATION (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar,

here duly represented by Mrs Annick Braquet, residing at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, have requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which such party declare to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the «Law»), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on «sociétés à responsabilité limitée» (the «Commercial Companies Law»).

Art. 2. The Company's name is LUX STAR INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the

temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by a board of managers composed of one or several manager(s) A and by one or several manager(s) B. The managers need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed and designated as manager A or manager B and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the joint signature of one manager A and one manager B.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

Art. 13. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting until being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one manager A and one manager B.

Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast provided that at least one manager A and one manager B approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General Meetings of Shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders' meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case, one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 November and closes on 31 October.

Art. 18. Each year, as of 31 October, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) towards the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law dated 19 December 2002 on the Luxembourg trade and companies register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one of the Articles, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised

profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable Law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 October 2007.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declare to subscribe to the 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares issued by the Company as follows:

CONSTELLATION (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, prenamed, subscribes to 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) (i) Are appointed as managers A:

- Paul Caja, with professional address at c/o MDT PRODUCTS INC., 5965 Grafton Road, Valley City, Ohio 44280, United States of America; and

- Jim Milinski, with professional address at c/o MDT PRODUCTS INC., 5965 Grafton Road, Valley City, Ohio 44280, United States of America.

(ii) Are appointed as managers B:

- Pascal Leclerc, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Jean-Louis Camuzat, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The managers shall serve for an undetermined duration.

In accordance with article twelve of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one manager A and one manager B.

2) The Company shall have its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

CONSTELLATION (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar,

ici représentée par Madame Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société sera LUX STAR INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts Sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de son pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) A et d'un ou plusieurs gérant(s) B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés et désignés comme gérant A ou gérant B et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes du Statut auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le conseil de gérance peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (jours) avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment approuvé dans une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition que la majorité de gérants présents à la réunion ne soit jamais localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant A et un gérant B.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par la majorité des votes à condition qu'au moins un gérant A et un gérant B aient approuvé ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par le président. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents distincts au contenu identique.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tous autres moyens de communication appropriés.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée Générale des Associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tous autres moyens de communication appropriés. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut être tenue au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 octobre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peut/ peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leur mandat.

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment que le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un des Statuts, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider la dissolution de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi Applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 octobre 2007.

Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales comme suit:

CONSTELLATION (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, ci-dessus nommée, souscrit à 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Résolution des Associés

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) (i) Sont nommés gérants A:

- Paul Caja, ayant son adresse professionnelle à c/o MDT PRODUCTS INC., 5965 Grafton Road, Valley City, Ohio 44280, USA; et

- Jim Milinski, ayant son adresse professionnelle à c/o MDT PRODUCTS INC., 5965 Grafton Road, Valley City, Ohio 44280, USA.

(ii) Sont nommés gérants B:

- Pascal Leclerc, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Jean-Louis Camuzat, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

2) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29414. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007124911/242/522.

(070143389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

GIP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 62.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 septembre 2007.

Pour GIP INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007124486/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09560. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Résidence Angelsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9289 Diekirch, 17, rue J. Vannérus.

R.C.S. Luxembourg B 106.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 septembre 2007.

Pour RESIDENCE ANGELSBURG S.A.R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007124485/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09563. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Anin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.312.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 49025 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007121945/211/11.

(070139633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Isna Car Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.661.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 24 septembre 2007 que:

1. La nomination de Monsieur Eloi Delorme, né à Lyon, France, le 17 septembre 1969, demeurant à Les Charrières, F-69470 Cours-la-Ville, France, en tant qu'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2010 est confirmée.

2. L'administrateur-délégué a le droit d'engager la société avec sa signature seule.

Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour extrait conforme

HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007122002/634/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01822C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Venusia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.073.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 septembre 2007 que:

1. La démission de Mademoiselle Françoise Camille Bougourd, demeurant à Clonque Cottage, Havelet, St. Peter Port, GB-GY1 1BB Guernsey, en tant qu'administrateur de la société est acceptée.

2. La nomination de Mademoiselle Alison Upton, née le 19 août 1966 à Guernsey et demeurant à Bre-West, 5 St. Patrick's Court, Rue du Douit, St. Peter Port, Guernsey GB-GY1 2EF en tant qu'administrateur de la société est acceptée. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Fait à Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pour extrait conforme

HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007122000/634/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02137. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Source Rosport, Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Rosport, 28, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 97.179.

Le bilan au 31 décembre 2006 (version abrégée) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007121928/777/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Capellen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 87.449.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 septembre 2007

Il résulte des décisions du Conseil d'Administration que la société est valablement engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans la limite de ses pouvoirs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2007122010/507/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09762. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Cegedel Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 104.089.

Les changements au niveau du conseil à noter sont les suivantes:

Monsieur André Baldauff, 75, rue François Boch, L-1244 Luxembourg a pris sa retraite au 31 août 2006.

Monsieur Claude Lanners, 51, boulevard Charles Simonis, L-2539 Luxembourg a pris sa retraite au 31 décembre 2006.

Monsieur Gaston Bastian, 14, Cité Belair, L-8381 Kleinbettingen et

Monsieur Carlo Schoos, 13, rue des Etangs, L-7303 Steinsel

Ont été remplacé au sein du conseil d'administration par:

Monsieur Marcel Braun, 2, Cité Cegedel, L-7310 Heisdorf et

Monsieur Patrick Jaans, 7, rue du Château, L-7463 Pettingen

en date du 16 avril 2007.

Au niveau de la gestion journalière,

Monsieur Georges Bonifas, 30, rue du Parc, L-3272 Luxembourg

A pris la retraite au 31 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007121992/2846/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05466. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Logiflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.374.

—
Démission

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat de mon poste de gérant au sein de votre société.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

PHONG AMU

Signature

Référence de publication: 2007122007/1123/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04461. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

E.E.C. - European Eastern Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 36.614.

—
Beschlussfassung des Verwaltungsrats vom 13. August 2007

Herr Hubert Oberparleiter, wohnhaft in Bruneck, Söllweg 4, Italien, wird als neues Mitglied des Verwaltungsrates als Ersatz für Herrn Ludwig Hellweger, wohnhaft in St. Lorenzen, St. Martin 11/A, Italien, ernannt. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder Dr. Martin Hellweger, wohnhaft in St. Lorenzen, St. Martin 59/A, Italien, und Frau Sylvia Forer, wohnhaft in Bruneck, Ahrntaler Strasse 73, Italien, wird verlängert. Der Verwaltungsrat wird somit bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2007/2008 zu entscheiden hat, bestellt.

Luxembourg, den 24. August 2007.

MAZARS

Unterschrift

Référence de publication: 2007122006/1682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02270. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Access Self-Storage Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 64.741.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122071/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03973. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Marowinia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.484.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007122224/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02618. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

TS Nautilus (Hans-Bockler-Strasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.009.175,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.558.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007122188/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04571. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

TS Nautilus (Rotebuhlplatz) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.280.375,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.555.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007122187/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04574. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

TS Nautilus (Westend Carree) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.879.750,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.559.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007122189/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04568. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Randeor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 29.684.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007122226/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02621. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

TS Nautilus (Friedrichstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.608.225,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.554.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007122186/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04577. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Max Lease Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.008.

Dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2005 déposés le 4 août 2006, enregistrés sous le n° LSO/BT 00034, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122182/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00768. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

CS Shopping Centre No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.410.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on eighth October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Represented by Maître Diane d'Ocquier, lawyer, residing professionally in L-2314 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg on 5 October 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of CS SHOPPING CENTRE NO. 1 S.à r.l. (hereafter the «Company»), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company

belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The unit capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible and only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units are freely transferable to non-unitholders.

In the case of plurality of unitholders, the transfer of units inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of unitholders as provided by article 189 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of units among the unitholders. The transfer of units mortis causa to third parties must be accepted by the unitholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 10. Redemption of Units. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire units in its own capital.

Chapter III.- Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unitholders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of unitholders holding a majority of votes.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 12. Powers of the manager. In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 13. Representation of the Company. In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the manager. The manager or, in case of plurality of managers, any member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 16. Liabilities of the Manager. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- General Meeting of Unitholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespective of the number of units he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders representing more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the unitholders representing at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of unitholders can, provided that the total number of unitholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of unitholders, be passed in writing by all the unitholders. In this case, each unitholder shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of unitholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of unitholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the unitholders, provided that the total number of unitholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

Chapter V.- Business Year - Balance Sheet

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profits may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of unitholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 31st December 2008.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire unit capital have been entirely subscribed by CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole unitholder, representing the entire subscribed unit capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Ms Berith Kübler, Manager, CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., residing in 110 quai de Jemmapes, 75010 Paris, France;

- Mr David Cunnington, Manager, CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., residing in Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London, W1J 6ER, the United Kingdom; and

- Mr Michael Chidiac, Manager, CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., residing in 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 13 of the bylaws, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

représentée par Maître Diane d'Ocquier, avocat, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les comparants déclarent organiser entre eux, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CS SHOPPING CENTRE NO. 1 S.à r.l. (ci-après «la Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert inter vivos de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation de l'assemblée générale des associés tel que prescrit par l'article 189 de la Loi. Une telle autorisation n'est pas requise lors d'un transfert de parts sociales entre associés. Le transfert mortis causa de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation des associés titulaires de trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par fac-similé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 12. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 13. Représentation de la Société. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérant, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Art. 14. Subdélégation et Agent du Gérant. Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 16. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par téléfax, ou par email, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tout les associés, au lieu d'être prises à l'assemblée générale des associés, à condition que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolu-

tions prises par écrit à un ou plusieurs reprises au lieu des assemblées générales auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Tout référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est construit à inclure la possibilité des résolutions des associés par écrit, à condition que dans ce cas le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Titre V.- Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires, bilan et comptes de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de cet acte et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Madame Berith Kübler, Gérante, CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., demeurant au 110 quai de Jemmapes, 75010 Paris, France.

- Monsieur David Cunnington, Gérant, CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., demeurant à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, Londres, W1J 6ER, le Royaume Uni; et

- Monsieur Michael Chidiac, Gérant, CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., demeurant au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. D'Ocquier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12422. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007123710/239/388.

(070141466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Tishman Speyer Marnix Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 117.099.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007122180/4170/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04582. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

2 Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 74.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 de la société 2 LUX S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Cabinet d'Experts Comptables

Signature

Référence de publication: 2007122173/687/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10048. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Val Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 88.827.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Cabinet d'Experts Comptables
Signature

Référence de publication: 2007122174/687/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10045. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Max Lease Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122177/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00763. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Tishman Speyer Q106 L.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.245.950,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 117.135.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007122183/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04579. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Italfarmaco - ITF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 67.776.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 de la société ITALFARMACO - ITF INTERNATIONAL S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Cabinet d'Experts Comptables

Signature

Référence de publication: 2007122170/687/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10049. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Same Day Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 81.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007122168/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03224. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Mima Films S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.153.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122157/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02663. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

H-Equity Sàrl SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007122082/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03744. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Falcon Investment A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 72.306.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122081/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01087. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Falcon Investment A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 72.306.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122080/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01082. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Falcon Investment A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 72.306.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122079/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01074. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Access Self-Storage Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 64.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122072/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03970. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Cegedel Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 104.089.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de CEGEDEL NET tenue le 11 avril 2006:
- que le mandat de commissaire aux comptes est confié à ERNST & YOUNG de Luxembourg, 7, Parc Cité Syrdall, L-5365 Munsbach

La durée du mandat est de 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010

Siège social: 2, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

Strassen, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007121994/2846/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10606. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Allmende S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 21.902.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48791 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007121947/211/11.

(070139635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Access Self-Storage Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 64.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007122070/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03974. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

International Wood Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 71.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2007122162/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03261. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

TS Kingsway Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 101.386.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007122161/4170/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04547. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Topaze Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 76.602.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

H. Dueholm.

Référence de publication: 2007122160/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01993. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070139845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Studio KB Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 16, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 99.660.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007122163/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10055. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070139847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

International Wood Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 71.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007122164/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03258. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070140422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Prestige Euro-Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007122165/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03253. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Same Day Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 81.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007122166/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03241. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Cotralux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 septembre 2007.

Pour COTRALUX S.A.R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007124482/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09568. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Finimmobiliers, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.068.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 2000, acte publié
au Mémorial C no 436 du 13 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINIMMOBILIERS

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007121818/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03793. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.
